

ET SI VOUS ÉTIEZ **PORTEUR** D'UN PROJET DE SENSIBILISATION À LA **SÉCURITÉ ROUTIÈRE** ?

LES QUESTIONS À VOUS POSER

Quel public ?

- scolaires : 3 à 18 ans ;
- jeunes : 19 à 25 ans ;
- actifs : 26 à 64 ans ;
- seniors : plus de 65 ans.

Quelle catégorie d'usagers ?

- modes actifs (piétons, vélos, trottinettes) ;
- 2 roues motorisé (motos) ;
- véhicules légers (voitures) ;
- professions réglementées (poids lourds, VTC, taxi...)

Quel comportement ?

- conduites addictives (alcool, drogues...)
- conduites à risques (vitesse, distracteurs...)
- risque routier professionnel ;
- méconnaissance ou non-respect du code de la route.

Quel type d'action ?

- conférence ;
- ateliers de sensibilisation grand public ;
- campagne sur internet ou blog ;
- village de la sécurité routière.

Avez-vous qui voulez-vous réaliser votre projet ?

- associations ;
- gendarmerie, police nationale, police municipale ;
- établissements scolaires ;
- préfecture.

Quel sont vos objectifs ?

Quel est la date et le lieu de l'intervention ?



Vous pouvez obtenir une aide auprès de la préfecture, soit par :

- ◆ la mise à disposition **d'intervenants départementaux** de sécurité routière (IDSR) qui assurent l'animation d'ateliers ou de conférences ;
- ◆ la **mise à disposition de matériel** dédié aux actions (lunettes alcool, bar pédagogique, test-o-choc, reflexiometre, borne éthylotest, dépliant...)
- ◆ l'octroi **d'aides financières** (subventions).

ET SI VOUS VOUS **ENGAGIEZ** EN TANT **QU'EMPLOYEUR** POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE ?

EN SIGNANT LA CHARTE DES **7** ENGAGEMENTS QUI SONT DE :



ET SI VOUS DEVENIEZ **BÉNÉVOLE** DE LA **SÉCURITÉ ROUTIÈRE** ?

LES MISSIONS D'UN INTERVENANT DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (BÉNÉVOLES) :



Réaliser des actions de prévention, d'information et de sensibilisation.



Être force de proposition dans les actions de sécurité routière.



Participer à la conception de supports pédagogiques en cohérence avec les objectifs prioritaires du département.



Appartenir à un réseau de bénévoles, collaborateurs occasionnels de l'État.



Plus d'informations

- ◆ Courriel :
pref-securite-routiere@moselle.gouv.fr
- ◆ Téléphone :
03 87 34 87 81
- ◆ Sites internet :
www.securite-routiere.gouv.fr
www.moselle.gouv.fr



PRÉFET
DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

S'ENGAGER POUR LA **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

